

---

## Conseil d'Établissement des établissements primaires et secondaire de Renens

Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019  
18h30 Buvette de la Salle de spectacles

---

**Présidence** : M. Gérard Duperrex, Vice-Président

**Présents**

**Excusés et**

**Absents** : Selon liste de présence annexée

**Procès-verbal** : François Chevalier, Renens le 4 octobre 2019

---

### 1. Accueil et communications de M. le Vice-Président

En raison de l'absence de Mme la Présidente, excusée pour raison de santé, M. le Vice-Président salue l'assemblée et assume la présidence de la séance.

Il s'avère que seuls 12 membres ayant le droit de vote, sont présents et que dès lors le quorum n'est pas atteint.

La séance et les délibérations peuvent avoir lieu, néanmoins aucune décision engageant formellement le CET ne pourra intervenir. Les potentiels engagements pris ce jour devront être ratifiés lors de la prochaine séance.

L'Ordre du jour est accepté et le PV de la séance du 2 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Mme Catherine Châtillon, enseignante à l'établissement primaire Ouest remplacera désormais Mme Wenger démissionnaire. La bienvenue lui est souhaitée.

### 2. Présentation du service PPLS - intervention de Mme Claude Baumgartner Henry, responsable d'équipe.

Le service PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) dépend de l'Office de psychologie scolaire. Ce dernier appartient au Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (Sesaf) lequel service rejoindra la DGEO en 2020. Le service de Renens est l'une des cinq équipes de la région CRENOL et le siège de la direction régionale. Un nouveau responsable régional a récemment été nommé en la personne de M. Florian Jaques.

L'équipe PPLS de Renens est composée de 11 collaborateurs-trices dont 5,1 EPT sur le terrain et 1,3 EPT attribués aux classes d'enseignement spécialisé (+0,15 de responsabilité d'équipe). En 2018 15,4% de la population scolaire totale (soit environ 370 élèves) a été en lien avec les PPLS dont 8,5% de nouvelles demandes.

Les prestations se délivrent selon deux axes:

- les consultations, bilans et traitement en lien direct (clinique)
- le partenariat avec les établissements scolaires

La « clinique » est le travail de base sur demande des parents pour une prestation inscrite dans la loi. Le principe de confidentialité prévaut, car il s'agit d'une démarche qui touche à l'intimité nécessitant respect et confiance. Il s'agit de faire comprendre la nécessité d'impliquer d'autres partenaires essentiels dont notamment le corps enseignant.

Le partenariat avec l'école concerne plusieurs de ses acteurs : enseignants-es, infirmiers-ères, médecins. La LPS (Loi sur la pédagogie spécialisée), entrée en vigueur le 01.08.19, et le concept 360° qui l'accompagne, renforcent encore ce partenariat qui se co-construit. Mais bien que les préoccupations des enseignants-es soient légitimes, il n'est pas toujours possible pour l'équipe PPLS de répondre dans l'urgence. Les aspects de ce partenariat sont :

- le travail « médiat » avec les enseignants-es (hors de la présence de l'enfant)
- Les réseaux scolaires organisés par les doyens-ennes
- Le travail d'équipes pluridisciplinaires
- La prévention
- La participation à des journées pédagogiques thématiques

Le concept 360° appelle à changer les représentations. Avec l'école inclusive, la différence devient la norme. Il y a une nouvelle complexité pour l'enseignant à prendre en charge une collectivité en tenant compte des diversités. Les consultations collaboratives et les évaluations préliminaires sont des actes déjà en usage mais qui sont désormais valorisés. Ce sont les 1ères étapes d'intervention. L'évaluation préliminaire d'une demande de consultation se fait sur 1 à 4 entretiens nécessitant un échange avec l'enseignant-e, ainsi qu'avec les parents, le but étant de valider le type d'intervention des PPLS. L'augmentation, la systématisation et la formalisation de ces nouvelles interventions surchargera bien entendu le travail des PPLS. Le mode opératoire du Concept 360° est encore en chantier, à savoir comment définir les besoins et les partenariats avec chaque établissement, organiser la désignation d'un référent PPL comme coordinateur des prestations d'enseignement spécialisé, notamment.

Les parents peuvent également s'adresser à des prestataires extérieurs conventionnés pour la logopédie. Leur demande passe dorénavant aussi par une évaluation PPLS. Cette dernière disposition est susceptible de créer des goulets d'étranglement par rapport au contexte antérieur. Le suivi d'un dossier doit intervenir dans un délai de 4 semaines entre le premier contact et la décision (logopédie indépendante ou PPLS). La vraisemblance d'un trouble doit être évaluée avant toute prise en charge. À la question de savoir si les critères diagnostiques n'ont pas été augmentés, Mme Baumgartner émet un certain doute. Par contre il est vrai que le nombre de séances de traitement octroyé est examiné attentivement. L'ensemble du dispositif est à tester pour se rendre compte du principe de réalité.

### **3. Retour du GT sécurité et de la visite sur sites**

Retours sur le document remis par courriel à chacun des membres du CET lequel identifie un certain nombre d'éléments en lien avec la sécurité aux abords de plusieurs collèges rennais. Certaines propositions ont été formulées dont la réactivation de Péribus et d'autres éléments déjà évoqués par le passé sont rappelés comme la dangerosité de la rue du Caudray à proximité de l'établissement secondaire notamment (mail M. Vittoz).

M. Duperrex propose de se renseigner sur le fonctionnement des patrouilleurs scolaires. Des priorités sont évoquées notamment par Mme la Directrice de l'établissement primaire Est sur

des dispositions urgentes à prendre afin de sécuriser les trottoirs du sous-voie du Léman et le rond-point du Censuy.

Il s'agit donc à ce stade d'identifier et fixer des priorités, puis d'interpeller les autorités et services compétents afin de mettre en œuvre des mesures adéquates afin de répondre aux constats effectués, ceux-ci étant eux-mêmes issus du dépouillement des questionnaires remis aux parents et aux enseignants-es en 2017.

Il est prévu que le GT ou une délégation de celui-ci fasse rapidement une proposition en ce sens.

#### **4. Fête des écoles**

Une séance de commission de préavis est fixée au 26 septembre. Une délégation du CET et notamment des représentants-es des établissements scolaires est requise afin d'apporter les éclaircissements nécessaires à l'intention des commissaires. La participation de Mmes Della Giacoma, Monnier et/ou Berney est évoquée, de même que celle de M. Aguet selon sa disponibilité, tous quatre membres du GT.

#### **5. Retour réfectoire Florissant**

Très vite, le projet a été bien reçu par les parents concernés et plusieurs inscriptions ont été enregistrées. Actuellement, selon Mme Beauvois, il y aurait 22 inscrits sur 24 places donc cet équipement répond à un besoin avéré et s'autofinancera. Le matériel prévu a été mis à disposition. Se posait encore la question d'un lave-vaisselle : les enseignants-es ont aimablement permis d'utiliser le leur et en sont vivement remerciés-es.

Il est proposé d'offrir des activités « déstressantes » le midi, telles que yoga, méditation ou autres. De telles propositions avaient été faites il y a quelques années sans grand succès. Néanmoins les directions scolaires réfléchissent à d'autres types d'activités que le sport scolaire facultatif le midi dans les collèges. Actuellement le chœur East2West rencontre un grand succès de participation.

#### **6. Divers**

- La question des horaires scolaires a encore été évoquée lors des séances de parents de 7P notamment. Bien que des réponses aient déjà été données à ce sujet, la constitution d'un GT est demandée. Mme Boyer rappelle que les besoins, mais aussi les contraintes techniques sont connues et qu'il n'est dès lors pas nécessaire de constituer un GT. Elle va cependant encore réfléchir sur cette question qui demeure pertinente et donner un retour.
- Budget du CET : Afin de définir le montant évoqué mais pas arrêté pour contribuer aux frais de la conférence conjointe de l'Apé et de l'EP Est du 26 novembre, un montant de CHF 500.- est proposé. *(Hors séance : après consultation auprès de la direction CJS, ce montant est finalement fixé à CHF 400.-).*  
Une proposition est soumise que le CET participe financièrement aux frais d'une visite d'élèves du primaire au Musée olympique dans le cadre des JOJ partiellement sur 2019 et 2020. *(hors séance : ce financement n'est pas octroyé, une telle démarche n'entrant pas dans les attributions du budget du CET)*
- Réglementation des jeux durant la récréation : il semblerait que des jeux aient été interdits durant la récréation dans certains collèges. Les règlements internes des

établissements scolaires évoquent, cas échéant, ces dispositions et des informations spécifiques sont communiquées aux parents par voie d'agenda si nécessaire. Par contre, il est précisé que la pratique de nombreuses activités ludiques durant la récréation sont encouragées plutôt qu'interdites. Les parents sont invités à se renseigner au cas par cas. Il est notamment conseillé d'évoquer cette question lors des séances de parents en début d'année scolaire.

- Globlivres : Mme Durmaz promeut l'activité de la bibliothèque interculturelle auprès des enseignants.es et annonce la conférence de M. Jean-Marc Probst « Le Petit Prince dans le monde » qui aura lieu le 27 septembre à Globlivres.

## 7. Prochaine séance

La séance est close à 20h30. Afin de ne pas interférer avec la conférence de Mme Piquet, **la prochaine est déplacée du 26 novembre au 3 décembre. Elle aura lieu exceptionnellement dans les locaux du GRAM, rue de la Savonnerie 4 au 1<sup>er</sup> étage à 18h30** et sera suivie, comme chaque année, d'un repas.

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier